

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la MAYENNE  
Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER  
Canton de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE 1  
Commune de MÉNIL

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 16 Janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le seize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MÉNIL, légalement convoqué en date du neuf janvier deux mil vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe, Maire.

Présents : Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe, Maire, Messieurs MOUCHE Patrick et MADIOT Joël, Madame RUAULT Laëtitia et Monsieur HOULEGATTE Arnaud, Adjoints, Mesdames HAEU Mary-José, MATIGNON Micheline et TROUILLET Marie-Ange et Messieurs MAHIER Alain, PAPILLON Erick, PÉAN Didier et TROUILLET Didier. (Formant le quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés : Madame BAMEULE Séverine (a donné pouvoir à Monsieur HOULEGATTE Arnaud), Monsieur BALADA-FONTRODONA Thierry et Madame MOURIN Vanessa.

Secrétaire de séance : Madame TROUILLET Marie-Ange. (Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**DCM2026/014 : REMPLACEMENT du CIRCULATEUR du RÉSEAU de CHAUFFAGE - SALLE des LOISIRS.**

Monsieur le Maire informe les élus présents que le circulateur du réseau de chauffage de la salle des loisirs a une fuite.

Le prestataire de la commune est venu faire une réparation d'urgence mais a diagnostiqué cette anomalie.

Il convient donc, pour des raisons de sécurité, de procéder au remplacement de la pièce endommagée.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées afin qu'elles présentent leur offre commerciale.

Une (1) entreprise a répondu favorablement à la demande de la Commune de MÉNIL :

- L'entreprise Société Nouvelle DORMET, dont le siège sociale est basé à CHÂTEAU-GONTIER, Commune déléguée de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne), 8, rue Gutenberg, pour un devis d'un montant de 2 799€49 H.T soit 3 359€39 T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**PREND ACTE** de la nécessité de procéder au remplacement du circulateur du réseau de chauffage de la salle des loisirs ;

**VALIDE** le devis de l'entreprise Société Nouvelle DORMET, dont le siège sociale est basé à CHÂTEAU-GONTIER, Commune déléguée de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne), 8, rue Gutenberg, pour un montant de 2 799€49 H.T soit 3 359€39 T.T.C. ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise Société Nouvelle DORMET, dont le siège sociale est basé à CHÂTEAU-GONTIER, Commune déléguée de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne), 8, rue Gutenberg ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Comptable Assignataire de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 16 janvier 2026.

La Secrétaire de séance,  
**Marie-Ange TROUILLET**



Le Maire,  
**Jean-Philippe JOUSSEMET**

